

**DECISION**

**OBJET : CUCM - Règlement au Cabinet d'Avocats BLT Droit Public**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des publications portant atteintes à la Communauté Urbaine ont été diffusées sur les médias sociaux,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé au Cabinet d'Avocats BLT Droit Public de défendre ses intérêts,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé au Cabinet d'Avocats BLT Droit Public d'effectuer des recherches juridiques sur la diffamation,

DECIDE ce qui suit :

- De régler les honoraires au Cabinet d'Avocats BLT Droit Public - 42 rue de la Badouillère – 42000 SAINT-ETIENNE pour les recherches effectuées sur les plaintes en diffamation ;
- Les honoraires d'un montant de 2.772,00 € seront imputés sur le budget principal 2026 sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas- Dijon 21000) soit par courrier, soit par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 5 février 2026

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 6 février 2026  
et publié, affiché ou notifié le 6 février 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

LE PRESIDENT,

David MARTI

